

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 4

A retenir :

Mildiou : début de la protection

Oïdium : début de la protection pour les parcelles les plus précoces et à risque

Black Rot : les conditions de contaminations sont réunies, mais pas de secteur à historique

Mildiou :

Le modèle ne simule pas de contamination malgré la succession d'épisodes pluvieux prévus. Mais on arrive à une période de forte sensibilité, et des vignobles voisins ont en ce moment de fortes sorties, sans que cela n'ait vraiment été prévu. Il semble donc plus sage de commencer la protection.

Traitement à prévoir quand les conditions s'y prêteront.

Oïdium :

Les parcelles les plus précoces atteignent le stade moyen de 4-5 feuilles. Les traitements peuvent débiter sur les parcelles à historique.

Pour les autres parcelles, il serait préférable d'attendre encore un peu, même si la météo prévue laisse peu de fenêtres.

Les premiers traitements sont à prévoir sur les parcelles les plus précoces et à historique.

Black rot :

Pas de traitement spécifique à prévoir. La protection se fera en même temps que pour le mildiou et l'oïdium.

Le module optidose préconise d'appliquer 40% de la dose homologuée pour le mildiou et l'oïdium.

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*



A vos Vignes

N° 4 – 10 mai 2023



Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 4

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2021 des résistances aux différentes molécules utilisées :

<https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2021/02/Note-technique-commune-vigne-2021Vdef.pdf>

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*